

Désignation de la personne de confiance

Au sens de l'article L.1111-6 code de santé publique

Madame, Monsieur,

La loi du 04 mars 2002 (2002-603) vous offre la possibilité de désigner une personne de confiance*.

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission peut être désignée personne de confiance. Ce peut être votre conjoint, un de vos enfants ou un de vos parents, un ami, un proche, votre médecin traitant...

Parmi ses missions, la personne de confiance pourra vous accompagner dans vos démarches et entretiens liés à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état de vous exprimer, elle sera consultée en priorité pour faire valoir votre volonté. Ainsi, elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole. La personne de confiance est tenue par un devoir de confidentialité.

Vous pouvez la désigner à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap. Cette désignation vaut pour la durée de l'hospitalisation. Vous pouvez révoquer ou changer de personne de confiance à tout moment.

Je soussigné(e)				
Nom / Prénom :				
Date de naissance :				
 ☐ Souhaite désigner comme personne de confiance ☐ Ne souhaite pas désigner de personne de confiance ☐ N'est pas en capacité de désigner une personne de confiance ☐ Désire changer de personne de confiance 				
Coordonnées de la personne de confiance désignée	:			
Nom / Prénom :				
Adresse:				
Numéro téléphone et E-mail :				
Lien de parenté : ☐ Conjoint ☐ Enfants ou parents ☐ Ami ou prod	che □Méd	decin traitant		
Je lui ai fait part de mes volontés et de mes directives anticipées :	□oui	□non		
• Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées :	□oui	□non		
Je m'engage à informer l'établissement par écrit durant mon séjour en ma personne de confiance.	cas de char	ngement ou révoc	cation de	
Rédigé le :				
Signature du patient	Signature personne de confiance			

* C'est un droit qui vous est offert ; nous vous informons de l'existence de ce droit qui existe : vous êtes libre de ne pas désigner de personne de confiance.

Site de Clamart 5 à 9 rue des Carnets 92140 CLAMART Tél: 01 46 30 21 35 Site de Meudon 3 à 5 avenue de Villacoublay 92360 MEUDON LA FORET Tél : 01 41 28 10 00



CAS PARTICULIER

Si vous êtes dans l'impossibilité physique de renseigner seul (e) le formulaire de personne de confiance.

Deux personnes peuvent attester ci-dessous que la désignation de la personne de confiance, décrite dans le formulaire ci-dessus est bien l'expression orale de votre volonté.

Témoin 1 : je soussigné(e)			
Nom et prénom(s):			
Qualité (lien avec la personne) :			
Atteste que la personne de confiance désignée est bien l'express	ion de la volonté li	bre et éclairée	
de M :			
• Que M			
Lui a fait part de ses volontés et de ses directives anticipées :	□ oui	□non	
Que M			
possède un exemplaire de ses directives anticipées :	□oui	□non	
Rédigé le :Signatur	re ·		
Témoin 2 : je soussigné (e)			
Nom et prénom(s):			
Qualité (lien avec la personne):			
Atteste que la personne de confiance désignée est bien l'express	ion de la volonté li	bre et éclairée	
de M :			
• Que M			
Lui a fait part de ses volontés et de ses directives anticipées :	□ oui	□non	
• Que M			
possède un exemplaire de ses directives anticipées :	□oui	□non	
Rédigé le :	7A ·		